

<http://ugtg.org/spip.php?article2856>



A PROPOS DU MOUVEMENT DE GRÈVE DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA GUADELOUPE (SIG)



- Expressions - Communiqués -
Date de mise en ligne lundi 20 avril 2026

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Pointe-à-Pitre, le 20 Avril 2026 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos du mouvement de grève des salariés de la Société Immobilière de GUADELOUPE (SIG).

Après 2 journées de mobilisation, les salariés de la Société Immobilière de GUADELOUPE (SIG), réunis en intersyndicale (UGTG- CGTG) ont validé un protocole de fin de conflit.

Il était question de dénoncer la procédure de licenciement pour inaptitude illégitime et illégale enclenchée par la direction de la société, à l'encontre d'une salariée.

Après négociation, la procédure de licenciement abusive a été annulée, la direction s'est engagée à respecter l'ensemble des différents points évoqués.

Ka nou raché ?

▶ La salariée victime de la procédure de licenciement illicite est reclassée ; - La procédure de reclassement a été sécurisée pour l'ensemble des salariés ; - Aucune sanction en raison de la mobilisation des salariés ; - Le paiement des 2 jours de grève.

Nous rappelons ici que les droits fondamentaux des salariés n'est pas une option, il s'agit d'une obligation légale que l'employeur doit pleinement appliquer.

Encore une fois, la lutte de masse a fait ses preuves, le rapport de force doit toujours rester en faveur des Travailleurs qui militent pour le respect de leurs droits et conditions de travail.

L'UGTG KÉ TOUJOU RÉTÉ VÉYATIF, AN KONSYANS É AN BALAN !

Le combat continue,
l'exigence de respect et de dignité persiste.

ANSANM NOU KA LITÉ... ANSANM NOU KA GANNYÉ !